



CATALOGUE FORMATIONS

Organisme de formation
CHS de la Savoie

Service Formation Continue :
formation-continue@chs-savoie.fr



Le **CHS de la Savoie** est un établissement public de santé dont la mission est de dispenser des soins en santé mentale à la population de l'ensemble du département de la Savoie, soit plus de 430 000 habitants, découpé en secteurs géographiques : 4 secteurs pour les adultes, 3 Intersecteurs pour les enfants et un service départemental pour les adolescents. Les services du CHS de la Savoie proposent une offre de soins diversifiée : hospitalisation complète, consultations, prises en charge à temps partiel, accueil familial thérapeutique.... et de proximité à travers l'implantation de près de 40 structures extrahospitalières sur le département de la Savoie (Centre médico-psychologiques, Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel et Hôpitaux de Jour).

Le **CHS de la Savoie** est adhérent à l'ANFH et évalué favorablement par l'organisme gestionnaire du Développement Professionnel Continu (DPC). Il a obtenu la certification « QUALIOPi » le 17/12/2024.

Le **CHS de la Savoie** propose un catalogue de formations en santé mentale accessible aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la région, ainsi qu'aux partenaires et citoyens. L'établissement propose ainsi entre-autre l'accès à la formation « PSSM » soit « **Premiers Secours en Santé Mentale** ».

Le **CHS de la Savoie** est un site ressource qui accueille régulièrement des colloques et journées de formation ouvertes à tous.

La formation continue est accessible à l'ensemble du personnel de l'établissement et est fortement encouragée à la fois pour le développement des compétences, les projets d'évolution professionnelle et l'amélioration de la qualité de vie au travail.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

SOMMAIRE

I.	FORMATIONS	4
	PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE : PSSM.....	4
II.	MODALITÉS D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	5
III.	INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION.....	6
	A - Plan d'accès.....	6
	• Pour se rendre au CHS.....	6
	• Pour se rendre au service formation.....	7
IV.	RÈGLEMENT INTERIEUR.....	8
V.	CONDITIONS GENERALES DE VENTE.....	11
VI.	CHARTRE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	12
	BULLETIN D'INSCRIPTION.....	13

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE : PSSM

La formation Premiers Secours en Santé Mentale

s'adresse à tout citoyen souhaitant aider une autre personne qui traverse un trouble psychique. Sur une année, 27% de la population va développer un trouble psychique et peu de personnes savent comment agir. Tout le monde est concerné, personnellement, dans sa famille, dans sa communauté ou au travail.

La période que nous traversons est pour beaucoup une épreuve psychologiquement difficile. Nous avons tous découvert le rôle central des citoyens dans le respect des gestes barrières indispensables à la préservation de la santé. Aussi prendre soin de sa santé mentale et prendre soin des autres sont des valeurs essentielles de cohésion du lien social.

Les Premiers Secours en Santé Mentale sont l'occasion de maintenir cet engagement et de participer à la prévention des troubles psychiques dans notre entourage.

Source Santé Mentale France

PUBLIC :	Tout public
PRE-REQUIS :	Etre majeur
FORMATEURS :	Accrédités PSSM France
DUREE :	2 jours - 14 heures
HORAIRE :	9H - 17H
LIEU :	- CHS de la Savoie, Service Formation Continue, salle Malaga - Sur site pour des groupes constitués.
TARIF :	250€ comprenant la fourniture d'un manuel d'une valeur de 30€.

Formation sur site à partir de 10 stagiaires.

Merci de nous contacter si vous souhaitez qu'une session s'organise près de chez vous.

OBJECTIF GENERAL

La formation Premiers Secours en Santé Mentale permet d'être en capacité d'apporter un soutien à une personne :

- ⇒ qui montre des signes d'un trouble de santé mentale à son début,
- ⇒ qui subit une détérioration d'un trouble de santé mentale,
- ⇒ ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les Premiers Secours en Santé Mentale sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent des gestes d'urgence de secours physiques à une personne en difficulté. Les Premiers Secours en Santé Mentale permettent de revoir ses représentations concernant la santé mentale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Acquérir des connaissances de base concernant le repérage des crises ou des troubles en santé mentale.
- ⇒ Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et adopter le bon comportement pour faire face aux comportements agressifs, aux appels à l'aide...
- ⇒ Renseigner sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et en cas de crise relayer au service le plus adapté.
- ⇒ S'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale : prendre confiance dans l'interaction sur un problème de santé mentale.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes.

Que sont des troubles de santé mentale émergents ?	Que sont les crises en santé mentale ?
• Dépression • Problèmes d'anxiété • Psychose • Problèmes liés à la dépendance	• Pensées et comportements suicidaires • Attaques de panique • Evénements traumatiques • Etats sévères de psychoses • Effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- ⇒ exercices en sous-groupes,
- ⇒ jeux de rôle pédagogiques,
- ⇒ vidéos...

MOYENS PEDAGOGIQUES

Salle, tables, chaises, vidéoprojecteur, paperboard

CHS DE LA SAVOIE
- 89 avenue de Bassens - BP 41126 - 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 - Code APE : 8610Z - DPC N°1071
www.chs-savoie.fr

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 - 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 - Code APE : 8610Z - DPC N°1071

II. MODALITÉS D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCUEIL ET ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Le personnel est sensibilisé ou formé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

Pour vous accompagner dans vos démarches, nous vous proposons :

- De contacter notre service formation continue :
 - Madame Laurence MIGUET au 04.79.60.30.13 l.miguet@chssavoie.fr
 - Madame Emilie HOUDU au 04.79.60.51.86 e.houdu@chs-savoie.fr
- De prendre rendez-vous avec l'une de nos référentes handicap,
 - Mme Bérénice RICHARD, Attachée à la Direction des Ressources Humaines (be.richard@chs-savoie.fr)
 - Mme Véronique DEBARNOT, Assistante sociale du personnel (v.debarnot@chs-savoie.fr)
 - Mme Stéphanie THEVENOD, Gestionnaire absentéisme à la DRH (s.thevenod@chs-savoie.fr)
- Au cours de ce rendez-vous, vous pourrez exprimer vos besoins, vos difficultés, et nous vous informerons sur les ressources et aménagements à prévoir pour vous accompagner au mieux.
- Nous pourrions vous assister dans le montage d'un dossier si nécessaire.
- Si votre handicap ne vous permet pas d'intégrer la formation, la référente handicap vous mettra en lien avec les services qui pourraient vous conseiller :
 - AGEFIPH
 - UDAPEI73
 - FIPHFP
 - MDPH73

CHS DE LA SAVOIE

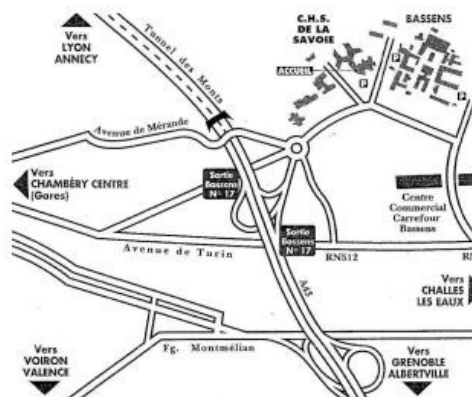
- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

III. INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

A. Plan d'accès

Pour se rendre au CHS :

PLAN D'ACCÈS



EN VOITURE

DEPUIS LYON/ANNEY :

Sur la voie rapide, prendre la sortie N°17 BASSENS après le tunnel, puis continuer tout droit au rond point.

DEPUIS CHAMBERY CENTRE :

Après la gare direction Bassens, continuer tout droit sur l'avenue de Mérande, passer les deux ronds points et prendre à gauche au troisième.

DEPUIS GRENOBLE :

Sur la voie rapide, prendre la sortie n°17 BASSENS, puis continuer tout droit au rond point.

EN BUS

Ligne D Arrêt Hôpital Bassens

Ligne 6 Arrêt Hôpital Bassens

EN VELO

Possibilité de garer son vélo au parc à vélo situé à l'entrée.

Coordonnées GPS: lat. : 45.578016 / long. : 5.94188

PLAN D'ENSEMBLE



Adresse :

Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie
89 avenue de Bassens
73000 BASSENS

Adresse postale :

BP 41 126 73011 Chambéry Cedex

Téléphone (standard) : 04 79 60 30 30

Mail : dag@chs-savoie.fr

<http://www.chs-savoie.fr>

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

Plan d'orientation du CHS de la Savoie

Site LIVETTAZ

- 3 Bâtiment Fodéré (EMPP/EMASA/SMJ)
- 4 Bâtiment de Boigne
- 1A Direction des Services Financiers et Economiques
- 1B Bâtiment de Boigne
- 1C Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- 1D SESSAD (APEI)
- 1E GRETA de Savoie
- 7 Bâtiment Tournesol
- 8 GRETA de Savoie
- 9 Bureaux Médicaux Aix-les-Bains
- 10 Garage / atelier mécanique / boîte à clés
- 11 Services Techniques
- 12 Bât. Saint Anthelme « Plan Grand Froid » (Ass. la Sasson)
- 13 Bât. Morel (Conseil Départemental de la Savoie)
- 14 Chapelle
- 15 Magasin général
- 16 Maison des usagers / Profamille
- 17A Unité Pinel
- 17B Service Jardin
- 18A Service de Santé au Travail
- 18B Ergothérapie
- 18C Salle patrimoine
- 19B Bureaux médicaux Tarentaise
- 19C Equipe Mobile de Gériatrie-Psychiatrie (EMGP)
- 19D Service formation SM@RT73
- 19E Ancienne Pharmacie

Site BRESSIEUX

- 25 Château de Bressieux / Centre de Ressources Documentaires
- 11A Département de l'adolescent hospitalisation complète
- 11B Gymnase
- Service Central des Archives
- 11C Fédération des Thérapies Spécifiques (FTS)
- Dispositif Ressources Autisme (DRA) :
- Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme (CESA)
- 11D DRA : Equipe Mobile Autisme Adulte en Savoie (EMA73)
- DRA : Service d'Accompagnement Médico-Social Adulte Handicapé/Troubles du Spectre de l'Autisme (SAMSAH-TSA)
- 12 Unité Jean Baptiste PUSSIN
- 14 Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S. la Boréale)
- 16 Maison Relais Isba (ass. la Sasson)
- 19 CMP/CATTP/HJ Mandala

Site NIVOLET



Formation continue –
19 D – site Livettaz

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

IV. RÈGLEMENT INTERIEUR

I- PREAMBULE

Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie (CHS) est reconnu organisme de formation déclaré sous le numéro 8273P094573 auprès de la DREETS, ci- après désigné « l'organisme de formation professionnelle continue ». Son siège social est situé 89 avenue de Bassens, BP 41126, 73011 CHAMBERY CEDEX.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes, et de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité au sein de l'organisme de formation professionnelle continue, ainsi que les règles applicables en matière de discipline notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Il est consultable par chaque stagiaire au service de la formation professionnelle continue du CHS, sur le site internet du CHS ainsi que pour le personnel du CHS sur l'intranet.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la journée de l'action de formation. Chaque stagiaire doit prendre connaissance de ce règlement intérieur avant le début de la formation lorsqu'il reçoit sa convocation.

II- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3, L6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail.

Il est opposable à chaque personne effectuant une session de formation formalisée par une convention de formation ou un contrat de formation, dénommé ci-après stagiaire, et rappelle à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie durant la formation.

Article 2 : Hygiène, sécurité, incendie

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Lorsque les actions de formations se déroulent dans des locaux loués par le CHS, toutes difficultés relatives à l'application des règles d'hygiène et de sécurité doivent être soumises au CSE de l'établissement propriétaire des locaux.

Le dernier règlement intérieur du CHS est consultable au service de la formation professionnelle continue.

De même, conformément à l'article R 6342-1 du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation professionnelle continue de manière à être connus de tous les stagiaires.

III- CHAMP D'APPLICATION

Article 3 : Personnes concernées

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des stagiaires : agent contractuel, titulaire ou en période de stagiairisation du CHS ou personne extérieure, inscrits à une session dispensée par le CHS dans le cadre de son activité de formation professionnelle continue et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

La signature de la convention de formation par l'employeur ou du contrat de formation par le particulier emporte l'acceptation par le stagiaire des termes du présent règlement intérieur.

Article 4 : Lieu de la formation

La formation peut avoir lieu sur l'ensemble des sites du CHS.

Les dispositions du présent règlement intérieur y sont également applicables.

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

IV- OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Article 5 : Horaires – Absences, retards, départs

Les horaires de formation sont fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation au stagiaire à l'occasion de la remise aux stagiaires de la convocation de formation ainsi que du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation professionnelle continue.
- Lorsque les stagiaires sont des agents du CHS en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement le service de l'agent de ces absences.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

En outre, pour les stagiaires d'emploi rémunérés par l'Etat ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure, la feuille d'émargement, et en fin de stage le questionnaire de satisfaction à chaud et à froid.

L'organisme de formation professionnelle continue se réserve le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités et des contraintes.

Article 6 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du formateur, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins
- Faciliter l'introduction des tierces personnes à l'organisme.

Les stagiaires s'engagent à respecter les règles du contrôle d'accès des sites sur lesquels se déroule leur formation.

Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et adaptée à l'activité.

Ils sont tenus d'avoir un comportement correct à l'égard de toute personne, de savoir vivre et de savoir être en collectivité, et de ne pas troubler le bon déroulement de la formation.

Article 8 : Alcool, tabac, nourritures et drogues

Les locaux dans lesquels sont réalisées les formations dispensées par le CHS sont totalement non-fumeurs en application de l'article R. 355-28-1 du code de la santé publique, il y est interdit de fumer et de vapoter.

Il est interdit aux stagiaires d'apporter des boissons alcoolisées ou des stupéfiants sur les lieux de formation. Il est en outre interdit de pénétrer sur les lieux du stage en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue.

Il est également interdit aux stagiaires de prendre leur repas dans les salles où sont organisées les formations.

Article 9 : Respect des infrastructures- Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelle est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Le stagiaire doit signaler immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire au rangement du matériel.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation professionnelle continue, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

Article 10 : Respect confidentialité

Les stagiaires s'engagent à garder confidentielles toutes informations personnelles et professionnelles qui seraient portées à leur connaissance, et ne doivent en aucun cas les divulguer, les répéter ou les rendre publiques.

Il est rigoureusement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, sans l'autorisation de l'organisme de formation professionnelle continue, est formellement interdite. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif personnel. Les stagiaires peuvent être filmés à des fins pédagogiques pour certaines formations avec leur accord en début de session, les vidéos seront supprimées à l'issue de la session de formation.

10

V- RESPONSABILITE

Article 11 : Responsabilité des stagiaires

Tout accident ou incident survenu dans les locaux ou en cours de formation doit être immédiatement signalé au service de la formation professionnelle continue et être déclaré à l'employeur, par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins.

En cas de faute personnelle commise par un stagiaire au cours du stage sa responsabilité pénale, civile ou disciplinaire pourra être engagée.

Article 12 – Responsabilité de l'organisme de formation

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

VI- SANCTIONS EN CAS DE NON APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Article 13 : Conditions de mise en œuvre des sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur fait l'objet d'une sanction.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article 14 : Les sanctions applicables

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou par son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les sanctions :

- Selon la nature des fautes commises, dépôt de plainte, exclusion de cours, sans restitution du prix de la formation, non validation de la formation.
- Le service de la formation professionnelle continue doit informer de la sanction prise, l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise.

VII- ENTREE EN APPLICATION

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} septembre 2024

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

V. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le CHS de la Savoie dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 8273P094573 auprès du préfet de région de la région Rhône-Alpes et dont le siège social est établi au 89 avenue de Bassens - BP 41126 - 73011 CHAMBERY Cedex. Le CHS de la Savoie développe, propose et dispense des formations en présentiel et à distance inter et intra établissement. L'ensemble des prestations du CHS de la Savoie est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

L'inscription se fait à l'aide du bulletin disponible sur le site internet du « prestataire » (au plus tard J-10 avant la formation et exceptionnellement jusqu'à J-1 selon les disponibilités). Toute inscription précédée ou non d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation en renvoyant le bulletin par mail ou courrier, ou saisi directement en ligne depuis la fiche formation. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Si le total d'inscriptions dépasse le nombre autorisé, un report est enregistré sur la prochaine session ou en liste complémentaire s'il n'y a pas de report possible sur une session ultérieure.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins et d'avoir décrit les prérequis nécessaires et la population concernée. Le prestataire procède à la vérification des prérequis s'il y en a, avant l'inscription définitive. Un mail de confirmation d'inscription, de proposition de report ou d'enregistrement en liste complémentaire est envoyé à l'issue de chaque demande.

Deux semaines au plus tard, avant le début de la formation :

- la convention de formation, le programme, la convocation et le règlement intérieur sont adressés aux stagiaires.
- un contrat de formation et les mêmes pièces sont envoyés aux participants à titre individuel ou aux personnes exerçant dans le secteur libéral.

Les dates, horaires et lieu sont précisés sur la convocation (un plan d'accès est joint).

Dispositions générales

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation à retourner signée au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'établissement.

Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Le certificat de réalisation est adressé à chaque participant à l'issue de la formation. Un second exemplaire est envoyé à l'établissement pour les formations « intra ». Une attestation DPC est transmise au participant sur demande, à postériori.

A l'issue de la formation, la satisfaction des participants est évaluée via un questionnaire de satisfaction individuel à chaud, un tour de table est également effectué par le formateur.

Il permet d'évaluer l'atteinte des objectifs, le programme de la formation et les modalités pédagogiques.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- * report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- * report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * annulation ou désistement au premier jour de la session : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Les sommes facturées ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne pourront faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation.

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

Annulation des formations à l'initiative du prestataire

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Le prestataire se réserve le droit de reporter la formation, d'adapter le contenu de son programme ou de remplacer un formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le client et le prestataire ne peuvent être tenus responsables de la non- exécution de la formation dans le cas où ils seraient empêchés par un cas de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle.

Modalités financières

A l'issue de la formation, un avis des sommes à payer, émis par la Trésorerie Principale du CH est adressé à l'établissement ou au particulier en cas d'inscription individuelle. Les tarifs indiqués sont nets de taxe.

Accessibilité

Modalités d'accès des personnes en situation de handicap : Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), l'IFAPS peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. En outre, le CHS dispose d'une procédure interne d'accueil des personnes en situation de handicap. Le cas échéant, le CHS peut mobiliser des compétences externes et les dispositifs internes (Accea, Epatech...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations. Contact référent handicap : Madame MIGUET Laurence : l.miguet@chs-savoie.fr

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

La charte sur la protection des données personnelles est accessible sur le site internet du CHS.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

VI. CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Voir annexe sur le site du CHS DE LA SAVOIE [Actualités - Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie](#)

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 – 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 – Code APE : 8610Z - DPC N°1071

BULLETIN D'INSCRIPTION pour une FORMATION proposée par le CHS

A retourner à formation-continue@chs-savoie.fr

Formation souhaitée :

Date(s) de la formation :

Informations concernant le PARTICIPANT :

Nom* :

Nom de naissance* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

Fonction* :

Service* :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone personnel* :

Mail* :

Le bénéficiaire est-il en situation de handicap nécessitant une adaptation pédagogique et organisationnelle de la formation ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, nous vous contacterons dans le cadre de l'organisation de la formation.

*Informations obligatoires

Informations concernant l'employeur (si prise en charge employeur) :

Désignation de l'employeur :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Responsable du dossier de l'inscription :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Pour les établissements publics :

Code service CHORUS :

Numéro d'engagement :

Par quel fond cette formation est-elle financée ?

☐ Fonds propres

☐ ANFH

☐ Autres (à préciser)

« Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et transmises aux services concernés du CHS DE LA SAVOIE en sa qualité d'organisme de formation agréé et nous permettent de vous inscrire à la formation et d'organiser celle-ci. Ce traitement est nécessaire à la pré-contractualisation d'une convention de formation. Les données collectées sont conservées 5 ans à compter de la fin de la formation dans nos dossiers papiers et fichiers informatiques. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation au traitement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés modifiée ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre charte de protection des données ou contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à dpo@chs-savoie.fr. Vous disposez également du droit de porter réclamation auprès de la CNIL, si vous estimez que ces droits ne sont pas respectés.

CHS DE LA SAVOIE

- 89 avenue de Bassens - BP 41126 - 73011 CHAMBERY CEDEX -
NDA Enregistré sous le n° 82 73 P0945 73 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
N° SIRET : 267 300 044 00018 - Code APE : 8610Z - DPC N°1071